année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

# Sélection d'article sur la politique suisse

| | |
|---|---|
| Requête | **16.04.2024** |
| Thème | **Energie** |
| Mot-clés | **Sans restriction** |
| Acteurs | **Salzmann, Werner (svp/udc, BE) SR/CE** |
| Type de processus | **Sans restriction** |
| Date | **01.01.1965 - 01.01.2024** |

# Imprimer


### Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

### Contributions de

Zumofen, Guillaume

### Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2024. ***Sélection d'article sur la politique suisse: Energie, 2022 - 2023***. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 16.04.2024.

# Sommaire

**Chronique générale** 1
**Infrastructure et environnement** 1
Energie 1
Politique énergétique 1
Energies alternatives 1

# Abréviations

| | |
|---|---|
| **BAFU** | Bundesamt für Umwelt |
| **UREK-NR** | Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates |
| **UREK-SR** | Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates |
| **EnG** | Energiegesetz |
| **NHG** | Bundesgesetz über den Natur- und Heimatschutz |

| | |
|---|---|
| **OFEV** | Office fédéral de l'environnement |
| **CEATE-CN** | Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national |
| **CEATE-CE** | Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats |
| **LEne** | Loi sur l'énergie |
| **LPN** | Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage |

# Chronique générale

## Infrastructure et environnement

### Energie

#### Politique énergétique

**INITIATIVE PARLEMENTAIRE**
DATE: 19.06.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon le sénateur UDC Werner Salzmann (udc, BE), les inventaires fédéraux destinés à protéger la nature et le paysage, comme par exemple les marais ou les tourbières, doivent être approuvés par le Parlement. Il regrette que, à cause des inventaires fédéraux, la protection de la nature et du paysage prime, dans tous les cas, sur l'approvisionnement énergétique. Une modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) devrait permettre **une pesée des intérêts du développement économique, de l'approvisionnement énergétique, et non pas que de la protection de la nature et du paysage**. En outre, il considère que les bâtiments ou installations existantes devraient bénéficier de la situation acquise. En d'autres termes, ils pourraient être utilisés sans limitation, peu importe les inventaires fédéraux ultérieures à leur établissement.
Les Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE) et du Conseil national (CEATE-CN) se sont penchés sur l'initiative parlementaire. D'un côté, la **CEATE-CE** a approuvé l'initiative par 8 voix contre 5. Si elle reconnaît que la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (21.047) répond partiellement à la problématique, elle estime qu'une analyse approfondie est nécessaire. D'un autre côté, la **CEATE-CN** a refusé l'initiative par 16 voix contre 7 et 1 abstention. La CEATE-CN est persuadée que la législation en vigueur garantit une pesée des intérêts publics, et qu'elle prend en compte autant les enjeux de développement économique que d'approvisionnement énergétique. [1]

#### Energies alternatives

**INITIATIVE PARLEMENTAIRE**
DATE: 24.10.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Werner Salzmann (udc, BE) considère que, lors de l'application du droit de l'aménagement du territoire, les questions liées à la protection de la nature et du paysage phagocytent la pesée des intérêts. Cette situation relègue au second plan les questions relatives au développement économique ou à l'approvisionnement énergétique. D'après lui, cette trop forte pondération de la protection de la nature et du paysage serait induite par les inventaires fédéraux. Ces inventaires, définis par l'administration fédérale, et plus particulièrement l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), ont pour objectif de déterminer les paysages typiquement helvétiques afin de les préserver. D'après le sénateur, une telle situation mettrait en péril l'approvisionnement énergétique sûr, respectueux de l'environnement et indigène de la Suisse. Afin de parer à cette problématique, il a déposé une **initiative parlementaire pour soumettre les inventaires fédéraux à l'approbation du Parlement**. De plus, il préconise une garantie de la situation acquise pour les bâtiments et installations d'intérêt public déjà érigés. Une telle garantie devrait permettre à ces bâtiments ou installations de continuer leur exploitation.
La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (**CEATE-CE**) a **donné suite** à l'initiative par 8 voix contre 5. Elle a reconnu la nécessité d'un renforcement du processus démocratique pour les inventaires fédéraux, afin de garantir une vision d'ensemble des intérêts de la Suisse. Par contre, la commission a considéré que certaines des dispositions requises par l'initiative étaient déjà intégrées à la révision partielle de la loi sur l'énergie (LEne). [2]

---

1) Communiqué de presse CEATE-CE du 25.10.22; Communiqué de presse CEATE-CN du 20.6.23
2) Communiqué de presse de la CEATE-CE du 25.10.2022